«Alors, ça a marché ? Quand je serai grande, je ferai pareil ! » (P., 8 ans)

Dans le hall de l'école du 11 rue Pajol à Paris (18e), une injonction à la première personne du pluriel :

«Expulsions, soyons vigilants.»

Quand on entre pour la première fois dans cette école polyvalente, on sent très vite que l'on pénètre dans une école chaleureuse et ouverte. Chacun, enfant ou parent, quelle que soit sa nationalité, sa relation à l'école, sa disponibilité, a la possibilité d'y trouver une place.

Dire que c'est un lieu où règnent la bienveillance et le respect d'autrui n'est pas une simple posture ; il y a des actes derrière ces mots qui expriment la réelle vocation de cette école de secteur, à l'image de son quartier : diverse, riche de ses différences, un lieu de rencontre fraternelle et d'apaisement.

Dans le quartier La Chapelle, il fleurit des AMAP (Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne) et des jardins partagés, un stand de livres gratuits qui s'installe régulièrement devant le marché, un bal mensuel… mais un monsieur indien dort sur les grilles d'aération juste à côté de l'école et l'on doit quasiment l'enjamber chaque jour ; une famille rom que beaucoup essaient d'aider, mais qui repart à zéro à chaque expulsion de son habitat de fortune ; des migrants africains « dorment » sur des matelas placés sous le métro aérien.

Notre quartier était en première ligne lors de la crise des migrants de La Chapelle.

Depuis la rentrée des vacances de Noël, les albums de Pef et de Tom Tom et Nana côtoient banderoles et mégaphones.

Nous sommes informés par mail de la rétention de M. Gao, père d'une élève de grande section, puis conviés le jour même, alors que M. Gao est déjà « retenu » à Vincennes depuis le 22 décembre 2015, à une réunion d'information avec Yves, Diane, Jean-Pierre et Anne de RESF. Les quelques parents présents se mobilisent immédiatement, mesurant l'ampleur de l'incertitude et de l'arbitraire des réponses qui seront apportées.

Nous sommes persuadés que la politique est un bien commun, qu'elle est la propriété de chaque citoyen, de chaque habitant de ce pays, avec ou sans papiers.

En s'engageant dans ce combat, beaucoup d'entre nous ont découvert l'inhumanité et le caractère arbitraire des décisions visant les étrangers en « situation irrégulière ». Nous avons découvert l'hypocrisie de processus administratifs qui, au nom d'un droit de plus en plus répressif et de la lutte contre l'immigration « clandestine », génèrent des situations intenables, souvent injustes, parfois absurdes.

A partir du 4 janvier 2016, nous nous réunissons régulièrement, nous appliquant à conserver une parole libre, à permettre aux désaccords d'être exprimés, tout en laissant s'imposer un point de vue majoritaire. Nous commençons à organiser des actions, des envois de lettres et des coups de téléphone aux élus et aux journalistes; nous entrons en contact avec les associations du quartier…

Après une série de pétitions (signées en ligne par près de 750 personnes et aussi manuscrites, plus de 200 signatures), après avoir sollicité nos élus locaux et leurs relais à la mairie de Paris ou au gouvernement, après avoir constaté l'absence de réactions et d'explications sur cette situation de la part des autorités sollicitées, nous prenons la décision d'occuper notre école.

Il est tout de suite décidé que seul un petit nombre de parents se trouverait en permanence à l'école.

L’objectif est de perturber le moins possible son fonctionnement, afin de préserver le bien-être des enfants, tout en montrant publiquement notre détermination.

Aux visages rayonnants des enfants, y compris ceux qui ont manifesté dans la froide nuit de janvier, nous avons l’impression qu’ils ont vécu cette occupation tranquillement, presque comme un projet d’école d’un genre nouveau, au même titre que le pique-nique géant de juin, la brocante de décembre ou les soirées « jeux de société ».

Les élèves du cycle 3 ont, eux, pris un peu d’avance sur le programme d’éducation civique avec une présentation du système judiciaire : le fonctionnement d’un tribunal, les règles d’un appel, etc.

Pendant six jours, le hall et la salle des maîtres sont occupés 24 heures sur 24.

La nuit, la salle de motricité est transformée en dortoir, mais duvets et matelas sont rangés bien avant l’ouverture des portes.

Dès les premières heures de l’occupation, un fonctionnaire de l’Éducation nationale est venu nous expliquer que nous prenions l’école de la République en otage. Ce discours nous paraît particulièrement scandaleux ; comme si la mise en rétention abusive d’un papa de l’école ne constituait pas, elle, une prise d’otage de l’ensemble des parents et de la communauté éducative de cet établissement, comme si l’entrave faite à la liberté d’un des siens ne mettait pas en péril l’équilibre de ce qui se construit chaque jour à l’école.

Dès lors, les événements s’accélèrent, des articles de presse paraissent : Le Parisien ouvre le bal. L’Humanité, Le Monde et Libération suivront avec l’aide de l’AFP. Des élus nous rejoignent et nous assurent de leur soutien, au sens propre cette fois-ci, venant aux assemblées générales ou aux rassemblements quotidiens organisés devant l’école. Nombre d’entre eux (PCF, Parti de Gauche, Front de Gauche, Europe Écologie Les Verts et même Parti Socialiste) écrivent directement au préfet M. Michel Cadot. Nous ouvrons un espace politique en plein état d’urgence.

Au troisième jour d’occupation, une délégation menée par la directrice se rend au tribunal où la juge des libertés et de la détention prononce la remise en liberté de M. Gao. La détention au CRA est jugée abusive, au vu des 27 jours écoulés, puisque son consulat n’a pas délivré de « laissez-passer » – terme dédié qui signifie littéralement « laisser expulser ». Cinq heures plus tard, (à notre grand désespoir), le parquet fait appel de la décision. M. Gao reste donc en rétention.

Nous apprenons dans la foulée que l’une des personnes relâchées ce jour avait, elle, reçu son laissez-passer du consulat de Chine. L’incohérence juridique du parquet fait une nouvelle victime.

Dans la demi-heure qui suit, nous nous retrouvons à l’école. Convaincus du caractère totalement arbitraire et injuste de cette décision, nous décidons de passer à la vitesse supérieure. Peu d’entre nous ont déjà bravé la loi, mais le problème du permis de manifester est rapidement réglé : nous ne pouvons nous permettre de respecter le préavis légal de 72 heures et craignons de faire face à une interdiction en raison de l’état d’urgence.

Le lendemain, lundi 18 janvier 2016, marque le passage à l’action. Un petit groupe part occuper la Caisse des écoles de la mairie du 18e à l’heure de la fermeture, rejoint ensuite par Mme Gao. En parallèle, un cortège de maîtresses, AVS, ATSEM, parents et enfants enthousiastes et chaudement vêtus, traverse le 18e pour se masser sur le parvis de la mairie. Nous ne quittons pas les lieux avant d’avoir rencontré un élu et une responsable. L’un et l’autre nous garantissent être déjà intervenus auprès de la préfecture, l’avoir fait de nouveau ce soir-là et être prêts à le refaire si M. Gao n’était pas libéré le lendemain. Ils nous conseillent aussi de lever le pied car « trop de tapage pourrait nuire à M. Gao ». Encore une fois, nous les remercions poliment en nous promettant bien de ne pas choisir

la voie de la modération.

Mardi 19 janvier 2016, cinquième jour d'occupation, nous accompagnons Mme Gao au Palais de Justice pour l'audience en appel, encore portés par l'espoir que le jugement initial sera confirmé. L'ordonnance tombe en début d'après-midi après une attente interminable : M. Gao repart pour 18 jours en rétention. Le soir même, nous sommes plus de cinquante à l'AG de 18 h. Des élus PC et Verts nous rejoignent. Dans la salle d'arts visuels surpeuplée, l'émotion est palpable mais nous sommes calmes et plus déterminés que jamais, comme pourront d'ailleurs le constater les personnes envoyées par la Préfecture, venues prendre la température et s'assurer que nous n'allions pas réitérer le « coup » de la Caisse des Ecoles.

Nous sommes imprévisibles, et le mercredi matin nous retrouve armés de gilets fluos et protégés par l'aura de quelques écharpes tricolores et bicolores courageuses. Notre but : affronter le carrefour de la place de La Chapelle à l'heure de pointe. A cœur vaillant, rien d'impossible. Dans un concert de klaxons, nous tenons quarante minutes, avant de nous faire déloger gentiment mais fermement par les forces de l'ordre.

Retour à l'école pour une boisson chaude et organiser la suite : le renouvellement du blocage du carrefour et un goûter l'après-midi devant la Préfecture sont décidés tandis que les visites des différents services de police et de renseignements se succèdent. Un policier nous demande le nom de notre « groupuscule » pour son rapport !

La salle des maîtres est une véritable ruche : le planning d'occupation à trois jours est bouclé et un compte Twitter est ouvert.

Une centaine de mails plus tard, la nouvelle tombe à 10h10 : M. Gao est libéré. C'est un bon début. Un véritable soulagement dans notre course contre la montre, contre le permis d'expulser susceptible d'arriver d'une minute à l'autre.

Après deux heures d'attente éprouvantes, M. Gao arrive enfin à l'école et retrouve sa femme et sa fille, sous les applaudissements.

Le soir, une AG enfin détendue, enjouée et émue vote la fin de l'occupation, mais pas celle de la mobilisation. Une équipe se porte volontaire pour accompagner la famille vers leur régularisation et une autre pour consigner les enseignements de cette petite aventure afin d'en faire profiter d'autres.

Enfin, l'ordre du jour épuisé, nous trinquons autour de M. Gao, héros tranquille et modeste de notre petite fête.

Le lendemain, jeudi 21 janvier, M. et Mme Gao ont accompagné leur fille à l'école, dans sa classe de Grande Section/CP. Dès leur entrée, un enfant a pris un dessin dans une pile pour l'offrir à celui qu'ils attendaient depuis si longtemps. M. Gao a eu à peine le temps de lui dire merci qu'il s'est retrouvé assailli par tous les enfants de la classe, empressés de lui donner leur vingtaine de (beaux) dessins, tous autour du même thème : un papa, une maman et, entre les deux, une petite fille souriante aux cheveux longs et noirs.

Quant à W., cette petite fille, elle s'est installée non pas à sa place habituelle, côté « maternelle », mais sur le banc des élèves de CP, bien décidée à tourner la page pour grandir et apprendre vite.

Si l'histoire qui nous occupe aujourd'hui a un heureux dénouement, nous ne lâcherons pas tant que la famille Gao ne sera pas régularisée et la petite W. assurée d'une enfance paisible avec ses deux parents, sous la protection de la République française.

Ce n’est sûrement pas un hasard si ce bel élan de mobilisation et de solidarité pour soutenir ces membres de notre communauté éducative et habitants de notre quartier a eu lieu dans ce quartier-là et dans cette école-là.

Cette aventure a été l’occasion de nous rendre compte qu’il n’y a aucune fatalité, aucune raison de rester passifs devant des décisions administratives injustes et incohérentes. En cette période difficile, qui voit nos libertés s’effacer devant la progression inquiétante de l’anxiété et de la peur, il nous appartient à tous de réagir. Il est plus que jamais nécessaire d’être solidaires et tolérants.

Chacun a le droit d’exiger de notre gouvernement qu’il respecte l’article 8 de la Convention européenne des droits de l’homme et l’article 9 de la Convention internationale des droits de l’enfant, le devoir de réaffirmer que l’intérêt supérieur de l’enfant prime.

Nous tenons à remercier le Réseau Education Sans Frontières ; les élus pour leur soutien et leur actes, en particulier Philippe Durand (EELV), Pascal Julien (EELV), Danièle Premel (PC) et Ian Brossat (PC); notre photo-reporter de choc, Stan Vrj, pas habitué des reportages en milieu scolaire, mais qui a promis de revenir pour la chorale.

Nous remercions également les personnalités politiques qui ont affiché leur soutien, les signataires de la pétition, les parents d’élèves sympathisants qui n’ont pas eu le temps de beaucoup s’investir, ainsi que les automobilistes du carrefour de La Chapelle pour leur compréhension résignée.

La libération de M. Gao Peng réjouit l’entourage de cette famille, mais aussi tous ceux qui refusent de vivre dans un pays où la police, l’administration et la justice persécutent une partie de la population au prétexte qu’elle n’a pas de « papiers ».

Dans une période où les attaques contre les réfugiés, les migrants, les étrangers se banalisent, nous avons ouvert un espace politique pour défendre les droits humains. Nous n’allons pas le refermer.

Merci à l’équipe enseignante de l’école polyvalente Pajol et sa directrice Mme Rivière.

Collectif Solidaire des parents de l’école polyvalente Pajol pour la régularisation de la famille Gao et des autres “sans-papiers”

L’exception – mais de quelle règle ?

Il y a eu là quelque chose d’exceptionnel. On l’a dit, on se l’est dit, étonnés, émus. Et on l’a senti, surtout, cette possibilité de repousser les murs un brin, de prendre un peu d’espace… Et pas n’importe quel espace. Ça aussi, on nous l’a dit, et on l’a senti. L’espace préservé de l’école : « C’est grave, vous savez, ce que vous faites. Il est encore temps d’arrêter, vous savez, de quitter les lieux et les laisser à celles et à ceux habilités à former la conscience fragile de vos enfants… » C’était l’Inspecteur de circonscription, le premier après-midi de l’occupation. « Il n’y a rien de plus fragile que la conscience d’un enfant, vous savez » a-t-il ajouté, l’Inspecteur de circonscription… Aucun de nous n’a douté de la gravité de l’action, de sa grave nécessité, et de sa joyeuse possibilité. De la fragilité de nos enfants, moins. Ils ont été à nos côtés et nous aux leurs pendant toute cette parenthèse que nous avons ouverte ensemble dans l’ordinaire trop gris, trop frileux de ce mois de janvier 2016, de retour des vacances avec le sentiment des horizons qui se ferment comme nos frontières, et nos idées…

C’est grave, une occupation d’école, et drôle aussi. Enfreindre les règles, faire du café dans la salle des maîtres, laisser les enfants jouer à cache-cache, s’asseoir dans le fauteuil de la Directrice pour répondre à son téléphone en disant : « je suis désolée, non, l’école est occupée par les parents, oui, en soutien à un père d’élève menacé d’expulsion immédiate, oui, menacé de se trouver à plus de

5000 bornes de sa petite fille et sa femme, du jour au lendemain et sans ressources… ». Se demander jusqu'où on va aller, se mettre autour de la table pour en débattre. Prendre le temps, qui est le nôtre malgré tout ce qui l'accapare, en prenant l'espace, qui est également le nôtre, à nous tous, sans exception.

La décision de libérer M. Gao était également exceptionnelle. « Pour des raisons humanitaires », a dit la source policière. La décision discrétionnaire du Préfet était le seul espoir de M. Gao après son retour en rétention quand le Parquet a gagné en appel contre le Juge des libertés. Pour le philosophe italien Giorgio Agamben, l'objet de la souveraineté de l'Etat, celui par lequel il exerce son pouvoir, n'est pas le citoyen, doté de droits, mais bien le réfugié, ou le sans-papiers, dont il peut décider de faire une exception, ou non. L'exception qui confirme la règle de son pouvoir exceptionnel, discrétionnaire si l'on préfère, c'est-à-dire illimité. Nous ne le ressentons que trop souvent ces jours-ci, ce pouvoir exceptionnel, cet Etat d'exception. C'est pourquoi il nous a fallu nous octroyer le droit de faire exception à la loi, parce que nous ne saurons admettre que cette possibilité-là soit la prérogative de l'Etat seul.

Anna-Louise Milne pour le Collectif solidaire

https://blogs.mediapart.fr/resf/blog/270116/laissez-passer-les-petits-papiers